# L’aviation civile n’est pas à l’abri du cyber-terrorisme

| | |
|---|---|
| | L’aviation civile n’est pas à l’abri du cyber-terrorisme |

**A la demande de l’Agence européenne de sécurité aérienne (Aesa), un hacker pourvu d’une licence de pilote d’avion commercial a démontré qu’il pouvait en quelques minutes entrer dans le système de messagerie des compagnies maritimes.**

A l’instar des machines industrielles et des objets domestiques connectés, les véhicules et les avions n’échapperont pas aux attaques des cybercriminels. « L’aviation civile doit se préparer aux cyber-risques », prévient d’ailleurs Patrick Ky, le directeur exécutif de l’Agence européenne de sécurité aérienne (Aesa). En poste depuis 2013, ce dernier s’est exprimé lors d’un petit déjeuner organisé par l’association des journalistes de la presse aéronautique et spatiale (Aspae) en octobre dernier. Ses propos ont été rapportés dans de nombreux journaux tels que Les Echos, Le Parisien ou encore l’Usine Nouvelle. Patrick Ky est formel : le piratage informatique d’un avion est possible et la cybercriminalité représente bien une véritable menace pour le transport aérien.

Pour illustrer ses propos, le directeur exécutif de l’Aesa a confié qu’il avait fait appel à un Hacker. Cet expert en informatique – également titulaire d’une licence de pilote d’avion commercial – est parvenu en quelques minutes à entrer dans le système de messagerie Acars (Aircraft Communication Addressing and Reporting System) en se faisant passer pour un des administrateurs du réseau. Lequel sert aux compagnies aériennes à envoyer des messages automatiques et réguliers de l’avion vers le sol pour s’assurer du bon fonctionnement des systèmes critiques de l’avion.
Risque accru. Demain, le risque de cyberattaque va être accru avec la mise en place du système Sesar (Single European Sky ATM Research ; en français : Ciel unique européen) qui vise à harmoniser en Europe le trafic aérien en déployant un réseau et de nouveaux systèmes de gestion d’ici 2025. Ce nouveau réseau européen de contrôle du trafic aérien aura la possibilité de donner directement des instructions aux systèmes de contrôle de l’avion. Pour limiter les risques de piratage, l’agence européenne pourrait, à long terme, se charger de certifier les équipements contre les risques de cyberattaques sachant qu’elle a déjà la responsabilité de certifier les aéronefs en Europe. A court terme, Patrick Ky veut mettre en place une structure en charge d’alerter les compagnies aériennes sur les cyberattaques. Un risque sur lequel Air France, que nous avons contacté, ne s’est pas encore publiquement prononcé.

---

Réagissez à cet article

Source : *L’aviation civile n’est pas à l’abri du cyber-terrorisme*